Nombres de délégués -Afférents au Conseil : 49 - En exercice : 49 Qui ont pris part à la délibération : 38 Votes exprimés : 38 POUR : 38 CONTRE : 0

Abstentions: 0

<u>Date de la convocation</u>:
3 octobre 2023

<u>Date d'affichage</u>:
3 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS. Président.

Présents: Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Frédéric CARRE) - Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –

Absents excusés: Jacqueline DUPLESSY - Michel GCHWEINDER - Sylvie CHARPIGNON -

Absents: Evelyne CALLEJA - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN - Annie ROUSSEAU -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

GYMNASE DE GUILLON FIXATION DU TARIF DE LOCATION CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAUVIGNY LE BOIS

Monsieur Stéphane BARDOUX, Vice-Président, explique que comme l'année précédente, l'école de SAUVIGNY LE BOIS a sollicité la Communauté de Communes pour utiliser le gymnase de GUILLON. Elle effectuera 13 séances de 2 heures, au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Cette école étant extérieure au territoire, la mise à disposition du gymnase de GUILLON est payante. La location est basée sur le prix de revient. Il s'élève désormais à 18,91 € de l'heure.

Il propose d'accepter cette location, de valider son prix et de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de cet équipement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de louer le gymnase de GUILLON à la Commune de SAUVIGNY LE BOIS pour son école.

FIXE le tarif de location du gymnase de GUILLON à 18,91 € de l'heure, pour les collectivités extérieures au territoire de la CCS.

DIT que ce tarif sera applicable à compter du 1er novembre 2023.

ACCEPTE de passer une convention avec la Commune de SAUVIGNY LE BOIS qui définira les modalités d'utilisation du gymnase de GUILLON.

AUTORISE le Président à signer cette convention et toutes pièces à venir.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Rémy VIDAL

Le Président, Xavier COURTOIS

de COMMUNAUTÉ

PUBLIEE LE 13/10/2023

REÇU EN PREFECTURE le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com 99 DE-089-200039709-20231009-2023 106-DE